



Procès-Verbal

Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 08
08 Novembre 2018

Présent(e)(s) Alain Le Viol, Président
 Georges Le Glédic et Gérard Jeanneteau

Excusé : Christian Mongold

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 07 du 19 Octobre 2018 sans réserve.

2. Homologation des résultats des Coupe et Challenge du District

Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :

- « 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.
2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.
3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

Dispositions L.F.P.L. :

S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».

En conséquence, la Commission homologue les résultats des rencontres du 4^{ème} tour de la Coupe du District Albert Bauvineau et du 3^{ème} tour du Challenge du District Albert Charneau qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

3. Tirage de la Coupe du District Albert Bauvineau et du Challenge du District Albert Charneau

La Commission procède au tirage du 5^{ème} tour de la Coupe du District Albert Bauvineau et au 4^{ème} tour du Challenge du District Albert Charneau qui auront lieu le 28 Octobre 2018.

. Coupe du District Albert Bauvineau :

Les équipes qualifiées en Coupe de France et en Coupe des Pays de la Loire sont exemptes du 5^{ème} tour de la Coupe du District Albert Bauvineau + St-Hilaire de Clisson 1.

Challenge du District Albert Charneau :

Les équipes qualifiées en Coupe de District Albert Bauvineau sont exemptes du 4^{ème} tour du Challenge du District Albert Charneau ainsi que les équipes de : St-André des Eaux 3, Le Pellerin U1 1, Orvault Bugallière 1, Nantes Panafricaine 1, Oudon Couffé FC 2, Ste-Luce sur Loire US 3

Les horaires des rencontres sont fixés selon les tirages de la Coupe de France et de la Coupe des Pays de la Loire.

4. Matches reportés

La Commission prend connaissance du PV de la Commission Départementale Sportive du 08 Novembre 2018 et décide de reporter la rencontre à rejouer à une date ultérieure.

N° 51146.1 Besné JA 1 / Drefféac 3 Rivières 2

La Commission fixe la rencontre non jouée au Dimanche 18 Novembre 2018 :

N° 50353.1 Nantes St-Joseph 1 / Le Cellier Mauves FC 1

5. Courriel

- **Commune de la Limouzinière du 26.10.2018**

Pris connaissance. Le club doit prendre ses dispositions pour avoir un terrain pour accueillir.

Le Président,
Alain Le Viol



Le Secrétaire de séance,
Georges Le Glédic

